

## Wilson® WeedOut® Ultra Herbicide pour pelouse A Piles

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

<b>Identificateur du produit</b>	Wilson® WeedOut® Ultra Herbicide pour pelouse A Piles
<b>Autres moyens d'identification</b>	No. d'homologation LPA : 32512
<b>Usage recommandé</b>	Codes de pièce : 7217810 Herbicide domestique
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucunes connues
<b>Identificateur du fournisseur initial</b>	Premier Tech Home & Garden Inc. C.P. 21001, Brantford, ON, N3R 7W9
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	En cas d'urgence impliquant des matières dangereuses, appeler CANUTEC au 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 6113-996-6666 ou *666 sur votre appareil mobile. En cas d'exposition au produit, appeler le 1-800-268-2806, option 1.

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

<b>Classification</b>	N'est pas une substance ou un mélange dangereux selon le Système général harmonisé (SGH).
<b>Éléments de l'étiquette Énoncés de précaution</b>	Le produit ne requiert pas d'étiquette d'avertissement de danger conformément au Système général harmonisé (SGH).
<b>Autres dangers</b>	

**SECTION 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS**

Nom chimique	# CAS	Concentration
acide 4-chloroindole-3-acétique, présent sous forme de sel de potassium	2519-61-1	0.45%
Ingrédients non contrôlés	S.O.	99.55%

**SECTION 4. PREMIERS SOINS**

<b>Inhalation</b>	Amener la personne à l'air frais et s'assurer qu'elle puisse respirer adéquatement.
<b>Contact avec la peau</b>	Appeler un centre antipoison / médecin si vous ne vous sentez pas bien. Nettoyer doucement avec beaucoup de savon et d'eau. Obtenir une assistance médicale si des complications surviennent.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, après les 5 premières minutes et continuer à rincer. Obtenir une assistance médicale.
<b>Ingestion</b>	Si ingéré, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur la façon de traiter. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées. Ne pas provoquer le vomissement à moins que cela n'ait été prescrit par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
<b>Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés</b>	Aucuns connus
<b>Attention médicale immédiate et traitement spécial</b>	Aucuns connus

**SECTION 5. MESURES EN CAS D'INCENDIE**

Matériel d'extinction

Agents d'extinction appropriés  
Agent d'extinction inappropriés  
Dangers spécifiques au produit

Mousse, poudre extinctrice, dioxyde de carbone, eau en brouillard.  
Jet d'eau à haute pression.  
Aucuns connus.

Équipement de protection spécial  
et précautions pour les pompiers

Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas inhaler les gaz de combustion.

#### SECTION 6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Selon l'étendue du rejet, considérer le recours aux pompiers/intervenants d'urgence équipés d'équipement de protection individuelle approprié pour le nettoyage. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le nettoyage. Porter des vêtements de protection, des lunettes de sécurité et des gants imperméables (ex. : gants en néoprène). Assurer une ventilation adéquate.

Méthodes de confinement et de nettoyage

Aucune méthode de nettoyage spéciale n'est requise.

#### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Aucunes connues

Conditions pour un entreposage sécuritaire

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants.  
Min.: 4°C et Max.: 30°C

#### SECTION 8. CONTRÔLE D'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ingénierie appropriées  
Mesures de protection individuelle

Aucunes requises

Protection des yeux/visage

Aucune nécessaire.

Protection de la peau

Aucune nécessaire.

Protection respiratoire

Aucune nécessaire.

#### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

Liquide clair de couleur ambre

Odeur

Aucune connue

Seuil olfactif

Aucun connu

pH

7.0 – 8.5

Points de fusion et de congélation

0°C F (32°)

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Aucuns connus

Point d'éclair

Aucun connu

Taux d'évaporation

Aucun connu

Inflammabilité (solide, gaz)

S.O.

Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité ou limite d'explosivité

Aucunes connues

Pression de vapeur

Aucune connue

Densité de vapeur

Aucune connue

(air = 1)

Solubilité dans l'eau

Soluble

Solubilité dans d'autres liquides

Aucune connue

Coefficient de partage, n-octanol / eau (log K<sub>ow</sub>)

Aucun connu

Température d'auto-inflammation

Aucune connue

Température de décomposition

Aucune connue

Viscosité

0.99 mPA

Gravité spécifique

1.00 g/cm<sup>3</sup>

#### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Possible incompatibilité avec les oxydants
Stabilité chimique	Stable
Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produira pas
Conditions à éviter	Chaleur intense, lumière directe
Substances incompatibles	S.O.
Produits de décomposition dangereux	S.O.

#### SECTION 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

##### Voies d'exposition probables

Inhalation  Contact avec la peau  Contact avec les yeux  Ingestion

##### Toxicité aiguë

**CL50 (inhalation) (4h/rats)** Aucunes données disponibles.

**DL50 (oral)** > 5 000 mg/kg – Non classée selon les critères du SGH

**DL50 (dermal)** > 10 000 mg/kg – Non classée selon les critères du SGH

**Corrosion cutanée / irritation:** Non classée selon les critères du SGH

**Blessures oculaires / irritation:** Non classées selon les critères du SGH

**Toxicité pour certains organes cibles – Danger d'aspiration suivant une exposition unique** Aucunes données disponibles

**Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées** Aucunes données disponibles

**Sensibilisation des voies respiratoires et/ou de la peau:** Non classée selon les critères du SGH

**Cancérogénicité** Aucunes données disponibles

##### Toxicité pour la reproduction

**Développement de la progéniture** Non classée selon les critères du SGH

**Fonction sexuelle et fertilité** Aucunes données disponibles

**Effets sur ou par la lactation** Aucunes données disponibles

**Cellules germinales** Aucunes données disponibles

**Mutagénicité** Non classée selon les critères du SGH

**Effets interactifs** Aucunes données disponibles

#### SECTION 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

**Toxicité** Aucun effet significatif ou danger critique connu.

**Persistance et dégradabilité** Aucun effet significatif ou danger critique connu.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucun effet significatif ou danger critique connu.

**Mobilité dans le sol** Aucun effet significatif ou danger critique connu.

**Autres effets néfastes** Aucun effet significatif ou danger critique connu.

#### SECTION 13. RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** Éliminer selon les règlements du pays, de l'état et de la municipalité.

**SECTION 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT**

Non réglementé par le règlement canadien sur le transport des marchandises dangereuses (TMD). Non réglementé par le règlement américain du Département des transports (DOT).

**SECTION 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES**

Règlements sur la sécurité, la santé et l'environnement  
No. d'homologation LPA : 32512

**SECTION 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS**

Les renseignements contenus dans ce document sont considérés comme étant exacts et sont seulement fournis à titre de guide quant à la manipulation de ce produit spécifique. Ces renseignements ne concernent pas son utilisation avec d'autres matières ou produits ou dans quelque procédé que ce soit. Premier Tech Home & Garden ne fait aucune garantie, explicite ou implicite, en ce qui a trait à l'exactitude des données ou à la performance du produit. Cette fiche signalétique est valide pour une période de trois (3) ans à compter de sa date d'émission.

**Glossaire des abréviations**

**LPA:** Loi sur les produits antiparasitaires

**CAS:** Chemical Abstracts Service (numéro d'homologation)

**SGH:** Système général harmonisé

**TMD:** Transport de marchandises dangereuses

**DOT:** Department of Transportation

**Date de la dernière révision:** 2017-09-13